



Le Directeur Général du Centre Régional
des Œuvres Universitaires et Scolaires
de Bordeaux-Aquitaine

VU les procès-verbaux du dépouillement
du scrutin du mardi 06 novembre 2018 9H
au vendredi 09 novembre 2018 18H

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er : La composition des conseils des résidences du CROUS de BORDEAUX est fixée
comme suit pour la durée de l'année universitaire 2018-2019 :

RESIDENCES	REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	REPRESENTANTS DES ETUDIANTS
<u>SITE CAMPUS CENTRE</u> : VILLAGES 2, 5 et 6, résidences Pierre Gilles de Gennes / Durkheim/ Montesquieu/	M. CHARRITON Président M. BAUDRY Mme DELUGIN M. BROSSARD Mme MALLEM M. PINOUT	Liste : "FERUB" <u>Titulaires</u> MONICHON Baptiste FABRE Juliette BLAISE John HAMEG Célia



<u>SITE CAMPUS PESSAC :</u> VILLAGE 3, résidences Les Lumières/ Ausone/François Mauriac/ Simone Veil/	M. COURTE, Président Mme MARTINELLI M. TORA M. MERGUI M. SAINZ Mme MONTLAUR	Liste : "CASSEP CAMPUS" <u>Titulaires</u> PENOUIL Thomas DIRIK Bûsra TERRE Thibaut BETTAHAR Fatima DELAMARRE Anthony REUS RENONCÉ Marion
--	---	---

ARTICLE 2 : Les représentants étudiants désignés pour siéger à la Commission de la Vie de l'Etudiant sont :

- MONICHON Baptiste
- PENOUIL Thomas

ARTICLE 3 : Le Directeur Général du Crous de Bordeaux, le Directeur adjoint, la responsable du service de la Vie Etudiante et ses adjoints peuvent assister de plein droit aux séances des conseils des résidences qui, par ailleurs, ne sont pas publiques.

ARTICLE 4 : Les présentes dispositions sont applicables pour l'année universitaire 2018-2019 et au plus tard jusqu'à la date du scrutin de 2019.

ARTICLE 5 : Les Directeurs des résidences universitaires de Bordeaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 13 novembre 2018


Jean-Pierre FERRÉ